

**Association Européenne d'Epargne de Retraite et de Prévoyance  
(A.E.E.R.P.)**

**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet – 75009 Paris**

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze, le 13 avril à 11 heures, les membres de l'Association A.E.E.R.P. se sont réunis, 8-10 Rue d'Astorg à Paris, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation individuelle faite par courrier simple.

3 pouvoirs ont été conférés au Président de l'Association. Le quorum sur première convocation est de 1000 adhérents ou 1/30<sup>ème</sup> des adhérents soit 22. Le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée cesse immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

Aucune condition de quorum n'étant nécessaire, l'Assemblée peut donc valablement délibérer sous la présidence de Monsieur Henri de BOSSOREILLE, Président de l'Association.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

*Statuant en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire :*

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet de l'Association
2. Modification de l'article 3 des statuts relatif à la domiciliation de l'Association
3. Modification de l'article 10 des statuts relatif aux règles de représentation en Conseil d'administration, au remboursement des frais de déplacement des administrateurs et à la création d'une indemnité de temps passé
4. Modification de l'article 11 des statuts relatif à la délégation de pouvoirs du Président du Conseil d'administration
5. Modification de l'article 12 des statuts relatif à la composition, aux règles de quorum, au droit de vote et aux délibérations de l'Assemblée générale
6. Modification de l'article 13 des statuts relatif à la convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire
7. Modification de l'article 14 des statuts relatif au Règlement intérieur

*Statuant en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire :*

1. Approbation des comptes 2010 de l'Association et affectation du résultat
2. Approbation des budgets prévisionnels pour 2011 et 2012
3. Examen du rapport d'activités et de gestion du Conseil d'administration pour 2010 ; quitus de gestion
4. Délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association
5. Questions diverses

Cette lecture terminée, le Président expose les modifications des statuts de l'Association qui sont proposées et met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

## **STATUANT EN TANT QU'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **Première résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de permettre d'étendre l'objet de l'Association à la souscription de contrats par des membres salariés, approuve la nouvelle rédaction de l'article 2.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de transférer le siège social de l'Association, approuve la nouvelle rédaction de l'article 3.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **Troisième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de préciser les règles de représentation en Conseil d'administration, de rembourser les frais de déplacement des administrateurs et de créer une Indemnité de Temps Passé, approuve la nouvelle rédaction de l'article 10.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de permettre au Président de déléguer ses pouvoirs aux mandataires de son choix, approuve la nouvelle rédaction de l'article 11.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de préciser la composition de l'Assemblée générale, ses règles de quorum, de représentation et le formalisme du compte-rendu de ses délibérations, approuve la nouvelle rédaction de l'article 12.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de préciser les règles de convocation d'une Assemblée générale Extraordinaire et ses pouvoirs approuve la nouvelle rédaction de l'article 13.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **Septième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des statuts modifiés afin de préciser les règles en matière de modification du Règlement intérieur, approuve la nouvelle rédaction de l'article 14.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Le Président invite ensuite Vincent ROUHIER, expert comptable indépendant, à présenter, d'une part, les comptes de l'exercice 2010, d'autre part, les budgets prévisionnels 2011 et 2012.

Puis les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

### **STATUANT EN TANT QU'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **Première résolution**

L'Assemblée générale, après communication des comptes de l'Association pour l'exercice 2010, approuve ces comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Avant de passer au vote de la 2<sup>ème</sup> résolution, l'expert-comptable fait observer que le principe de l'octroi d'une ITP ayant été voté et son montant fixé, il convient de mettre à jour les budgets 2011 et 2012.

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'administration des budgets prévisionnels pour les exercices 2011 et 2012, modifiés en séance, approuve ces budgets.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Puis, le Président donne lecture du rapport d'activités du Conseil d'Administration, et soumet la troisième résolution au vote.

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée générale, après présentation du rapport d'activités et de gestion pour l'exercice 2009 des contrats souscrits par l'Association, approuve ce rapport et donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale et au maximum pour dix-huit mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association relatifs, d'une part, à l'évolution du fonctionnement de ces contrats, notamment en matière de mécanismes financiers, d'adjonction ou de modification d'unités de compte, et d'autre part, à la mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires qui pourraient être adoptés dans cet intervalle ainsi qu'aux textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

### **STATUANT EN TANT QU'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

### **Résolution unique**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Le Secrétaire,*

*Le Président,*